

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2020/JAN/005</b>	<b>OBJET :</b>  DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D' ACTIONS EN RELATION AVEC LA PARENTALITE
<b>Date du conseil municipal</b> 27/01/2020	
<b>Date de la convocation</b> 20/01/2020	
<b>Date de l'affichage</b> 04/02/2020	

L'an deux mille vingt, le vingt-sept janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 20 janvier 2020.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Karine JARRY, Michel VEUX, Danièle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Stéphanie SCHUT, Angélique RAPPAILLES.

**Étaient absents représentés :**

- Alain VELLER représenté par Sylvie GALLOCHER,
- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Claude GODART représenté par Roger CIPRÈS
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Karine JARRY
- Virginie SALITRA représentée par Danièle BOUDET
- Mehdi BENSALÉM représentée par Charles MURAT

**Étaient absents :**

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Madame Karine JARRY est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

CONSIDERANT que la Commune de Nangis a défini dans son Projet Educatif de Territoire plusieurs objectifs prioritaires et notamment celui d'aider les parents dans leur tâche d'éducateur et qu'elle souhaite mettre en place des actions en relation avec la parentalité,

CONSIDERANT que la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne peut apporter son soutien financier dans le cadre d'actions répondant à cet objectif

CONSIDERANT que l'association R.E.A.A.P (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents), missionnée par la CAF, propose d'aider à la mise en place des projets autour de la parentalité,

CONSIDERANT la réunion du comité consultatif éducation en date du 16 janvier 2020 au cours duquel le bilan des actions parentalité 2019 a été fait et la reconduction d'activités pour 2020 a été décidée,

CONSIDERANT les objectifs retenus lors de cette réunion que sont :

- Favoriser les échanges entre parents et entre parents et professionnels
- Favoriser la réussite des enfants
- Favoriser les échanges parents/ enfants

CONSIDERANT les actions susceptibles de répondre à ces objectifs, que sont :

- Créer des espaces parents et des espaces parents/professionnels
- Impliquer les parents dans les actions éducatives mises en place par la ville
- Favoriser des journées ressources
- Proposer des débats autour de divers thèmes
- Proposer des ateliers parents/ enfants

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

**ARTICLE 1 :**

APPROUVE les objectifs et actions en relation avec la parentalité tels qu'ils ont été présentés pour l'année 2020.

**ARTICLE 2 :**

SOLLICITE le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine & Marne dans le cadre de la mise en place d'actions relatives à la parentalité avec le soutien de l'association R.E.A.A.P. (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) pour l'année 2020

**ARTICLE 3 :**

AUTORISE Monsieur le maire ou son Adjointe en charge de l'Education à signer le dossier et toutes pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 28 janvier 2020

Le Maire,  
Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20200130-JANV-2020-005-  
DE  
Date de télétransmission : 30/01/2020  
Date de réception préfecture : 30/01/2020